

Lévesque, Claudette

De: Suzanne Meunier [suzan.meunier@gmail.com]
Envoyé: 13 mars 2014 11:46
À: Greffe
Objet: À verser au dossier R-3863-2013 (observations) et au dossier R-3854-2013 phase 2 (observations)

À qui de droit,

Suite à la réception d'une **première lettre** d'Hydro-Québec datée du 19 avril 2013, nous avisant de l'installation d'un compteur dit intelligent dans les 30 jours, nous avons refusé l'installation du dit compteur en notifiant Hydro-Québec par une lettre enregistrée envoyée à l'attention de Monsieur Richard une première fois avec un avis de non consentement le 12 mai 2013.

La **deuxième lettre** d'Hydro-Québec datée du 10 juin 2013, nous mentionnait que nous devions les appeler pour leur faire part de notre choix mais il n'y avait aucun numéro de téléphone indiqué sur cette lettre ! Nous leur avons donc fait parvenir une deuxième lettre enregistrée les avisant à nouveau de notre non consentement en date du 27 juin 2013.

Lorsqu'au début du mois de juillet 2013, l'installateur de Cap Gemini est passé sur notre rue à 9h00 un samedi matin, cela a causé toute une commotion et mon conjoint s'est assuré auprès de cet employé que notre nom n'était pas sur leur liste d'installation. Comme notre nom y était, il lui a demandé de l'enlever de sa liste ce qu'il a dit faire. Il a insisté bien sûr afin que nous acceptions le compteur dit intelligent.

Nous nous sommes sentis harcelés et non respecté dans notre choix. Nous ne désirons pas avoir un engin émetteur de radiofréquences attaché à notre domicile. Étant donné que celui de notre voisin nous affecte déjà car nous habitons un semi-détaché et que son compteur est à environ deux pieds du nôtre ... le nôtre étant juste sous notre lave-vaisselle. Notre voisin qui est une personne âgée (83 ans) et qui ne désirait pas le compteur intelligent, l'a qu'à même accepté car il ne pouvait pas payer ces frais, nous subissons donc les radiofréquences de son compteur.

Une **troisième lettre** datée du 2 août 2013 de la part d'Hydro-Québec accusait réception de notre avis de non-consentement à l'installation d'un compteur dit intelligent. Nous leur avons donc fait parvenir une troisième lettre enregistrée les avisant encore de notre non consentement le 22 août 2013.

Et voilà que nous avons reçu le 11 septembre 2013, une quatrième lettre datée du 5 septembre 2013 d'Hydro-Québec... combien de lettres faut-il leur envoyer? Combien de lettres faut-il faire parvenir à Hydro-Québec pour qu'il comprenne notre choix!!! Tout ceci est complètement ridicule et une perte de temps précieux. Nous sommes les clients de cette société d'état qui en principe doit nous servir et non le contraire!

Depuis ce temps, Cap Gemini nous téléphone régulièrement afin de prendre rendez-vous pour l'installation du compteur...

Mon conjoint souffre de problèmes de santé causés par les radiofréquences (acouphènes, sensations de brûlures au bas du dos et genoux, fatigue, allergies qu'il n'avait pas avant) pour ma part maux de têtes, acouphènes et accentuation de mes allergies sont des symptômes qui m'affectent maintenant alors que je n'avais auparavant jamais de maux de tête. Nous avons donc cessé complètement l'utilisation du Wi-fi, téléphone sans-fil, micro-ondes et utilisons un cellulaire lorsqu'absolument nécessaire afin de nous protéger le plus possible.

Nous vous demandons d'agir au nom de tous les citoyens qui sont des parents, grands-parents et, aussi et surtout au nom de tous les enfants qui malheureusement ne peuvent faire ce choix, afin d'obtenir un moratoire immédiat de la phase 1 et de ne pas procéder avec les phases 2 et 3 afin d'appliquer le principe de précaution tant et aussi longtemps

qu'il n'aura pas été prouvé hors de tout doute raisonnable que les radiofréquences sont sans danger pour l'être humain et pour la nature qui nous entoure.

Suzanne & Pierre